

EXTRAIT du REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Frontignan

Affiché le 06/08/20
Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

L'AN DEUX MILLE VINGT
LE 29 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 23 JUILLET 2020, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE DE L'AIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY, Claudie MINGUEZ, Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Oliver LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Caroline SALA, Eric BRINGUIER, Renée DURANTON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) - Kelvine GOUVENAYRE, Loïc LINARES, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Claude COMBES, Guilaine TOUZELIER, Gilles ARDINAT, Marie-France BRITTO, Olivier RONGIER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : M. Georges FORNER (procuration à Mme Claudie MINGUEZ), Mme Dominique PATTE (procuration à M. Gérard PRATO).

OBJET : Administration générale : Désignation des représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.

N/REF : MA/DB/FC/FAA - N°2020-221.

M. Michel Arrouy rappelle que la commune étant membre de divers organismes extérieurs ou établissements publics, le conseil municipal doit, en complément des désignations effectuées le 10 juillet dernier, désigner ses représentants auprès d'autres organismes extérieurs en application de leurs statuts et de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Il indique qu'il s'agit de scrutins uninominaux pour lesquels il proposera au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il sera ensuite procédé à la nomination des divers représentants selon les modalités les plus appropriées.

Il indique que les représentants et délégués à pourvoir dans les divers organismes sont les suivants :

- LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVE MAURICE CLAVEL : (6 délégués à élire individuellement.)
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES DEUX PINS : (3 délégués à élire individuellement.)
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR : (2 délégués à élire individuellement.)
- LES CONSEILS D'ECOLE : 1 représentant pour les conseils d'école.
- LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION DES DECHETS NON DANGEREUX DE THAU AGGLO : (1 représentant titulaire + 1 représentant suppléant.)
- LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU DEPOT D'HYDROCARBURES GDH DE FRONTIGNAN : (1 représentant titulaire + 1 suppléant).
- LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ELIMINATION DES DECHETS – Sté SCORI : (1 représentant titulaire + 1 suppléant).
- LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : (1 représentant suppléant).
- HERAULT ENERGIES : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à élire individuellement.

M. le maire propose donc au conseil municipal de voter à main levée sur l'ensemble de ces points.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;
- **DESIGNE** après recueil des candidatures individuelles et élection les représentants et délégués ci-après :

• **Pour le LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVE MAURICE CLAVEL :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Michel ARROUY.**
- **Claudie MINGUEZ.**
- **Georges MOUREAUX.**
- **Youcef EL AMRI.**
- **Nathalie GLAUDE.**
- **Valérie MAILLARD.**

Vote : unanimité.

• **Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES DEUX PINS :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Georges MOUREAUX.**
- **Youcef EL AMRI.**
- **Nathalie GLAUDE.**

Vote : unanimité

• **Pour le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE SIMONE DE BEAUVOIR :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- **Georges MOUREAUX.**
- **Youcef EL AMRI.**

Vote : unanimité

• **Pour les CONSEILS D'ECOLES :** il est proposé de désigner un seul représentant.

Le conseiller municipal dont la désignation est soumise au conseil est : **Claudie MINGUEZ.**

Vote : unanimité

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE D'INCINERATION DES DECHETS NON DANGEREUX DE THAU AGGLO :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **M. Loïc LINARES.**
- En tant que suppléant : **M. Olivier LAURENT.**

Vote : unanimité

Accusé de réception en préfecture 034-213401086-20200729-DELIB-2020-221- DE Date de télétransmission : 06/08/2020 Date de réception préfecture : 06/08/2020

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU DEPOT D'HYDROCARBURES GDH DE FRONTIGNAN :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **Michel ARROUY.**
- En tant que suppléant : **Olivier LAURENT.**

Vote : unanimité.

• **Pour la COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ELIMINATION DES DECHETS – Sté SCORI :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- En tant que titulaire : **Michel ARROUY.**
- En tant que suppléant : **Olivier LAURENT.**

Vote : unanimité.

• **Pour la COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

- Un représentant titulaire : **Caroline SALA.**
- Un représentant suppléant : **Jean-Louis MOLTO.**

Vote : unanimité.

• **Pour HERAULT ENERGIES :**

Les conseillers municipaux dont la désignation est soumise au conseil sont :

- Délégué titulaire : **Olivier LAURENT.**
- Délégué suppléant : **Jean-Louis PATRY.**

Vote : unanimité.

Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus



Michel Arrouy
Maire

Accusé de réception en préfecture
034-213401086-20200729-DELIB-2020-221-
DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020